



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Des terrasses d'hiver pour une ville conviviale et accueillante toute l'année

Siroter un verre entre amis ou savourer un repas en famille, malgré les frimas, en profitant d'une terrasse: ce sera possible cet hiver, grâce au concept de « Terrasses d'hiver » mis sur pied par la Ville de Neuchâtel. Dès le mois de novembre, et jusqu'à la mi-mars, les établissements publics sis sur le territoire communal pourront couvrir leur terrasse d'une structure fermée, moyennant le respect d'une charte incluant des normes techniques, esthétiques, relatives au bruit et au type de chauffage. Une mesure qui, tout en renforçant l'attractivité de la ville à la saison froide, doit aussi permettre aux cafés et restaurants, durement touchés par la pandémie de Covid-19, de maintenir leur capacité d'accueil.

Avec l'arrivée de l'automne et des premiers frimas, la Ville de Neuchâtel souhaite pouvoir proposer à ses habitant-e-s et à ses visiteurs une cité aussi attractive qu'à la belle saison. « *La pandémie de Covid-19 a montré que la population avait besoin de se retrouver, dans le respect des consignes sanitaires, pour partager des moments conviviaux* », relève la conseillère communale Violaine Blétry-de Montmollin, directrice de la Sécurité. « *L'agrandissement du périmètre des terrasses, cet été, s'est avéré un vrai succès. Nous avons toutes et tous eu du plaisir, après le semi-confinement, de revoir nos amis et de profiter de notre magnifique ville !* »

Maintenir la capacité d'accueil malgré les restrictions sanitaires

Malgré tout, les fermetures obligatoires des établissements publics, ce printemps, ont durement touché la branche. Et les mesures de protection qui restent en vigueur continuent de péjorer la situation, d'autant qu'avec l'arrivée de l'hiver, les terrasses vont se vider. « *Nous souhaitons donc permettre aux établissements publics possédant déjà une terrasse d'offrir un cocon chaleureux à leurs clients et, par là, de maintenir leur capacité d'accueil* », ajoute le conseiller communal Fabio Bongiovanni, directeur de l'Economie.

Mais le concept de terrasses d'hiver n'est pas juste lié à la situation sanitaire : l'automne dernier déjà, un projet pilote a été mené avec un établissement public, alors qu'un

groupe de travail a été constitué pour voir de quelle manière il serait possible d'exploiter les terrasses toute l'année, dans le but de dynamiser la ville même lorsqu'elle grelotte sous le brouillard ! Ce groupe de travail était constitué de membres de plusieurs services sous la direction de l'Économie.

Teinte, bruit, chauffage : une charte à respecter

« Il n'est pas question de laisser les établissements publics installer n'importe quelles structures, vu la qualité patrimoniale des édifices de notre ville », précise la conseillère communale Christine Gaillard, directrice de l'Urbanisme. « Des règles précises, portant notamment sur les teintes, le type de structure, le chauffage - exigence de 100% d'énergie renouvelable – ou la distance permettant le passage entre les terrasses ont été édictées, et nous veillerons également à ce que la réglementation concernant le bruit soit strictement respectée, afin d'éviter d'indésirables nuisances sonores pour les habitant-es. »

De nouvelles directives, applicables à l'ensemble du territoire communal, ont ainsi été rédigées, auxquelles devront adhérer les établissements publics souhaitant bénéficier d'une terrasse fermée ou semi-fermée. Elles concernent les surfaces au bénéfice d'une autorisation « classique » de terrasse d'été, et non les « terrasses Covid » créées spécialement ou agrandies.

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel espère ainsi que les Neuchâteloises et les Neuchâtelois, mais aussi les touristes, venus en nombre cet été, profiteront de la ville également en hiver, et qu'ils en redécouvriront la magie en regardant tomber les flocons...

Les établissements publics intéressés peuvent prendre contact auprès du Service communal de la sécurité (032 717 70 70).

Neuchâtel, le 17 septembre 2020

Le Conseil communal

Pour plus d'informations:

Fabio Bongiovanni, conseiller communal, directeur de l'Economie, fabio.bongiovanni@ne.ch 032 717 71 02

Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale, directrice de la Sécurité, violaine.bletrydemontmollin@ne.ch 032 717 72 03

Christine Gaillard, conseillère communale, directrice de l'Urbanisme, christine.gaillard@ne.ch, 032 717 76 01